

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 43

Artikel: A l'Exposition de Genève : deux syndics
Autor: X.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195795>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le protocole.

Au cours des fêtes russes, à Paris, il a été souvent parlé du *protocole*. Quelques détails à ce sujet intéresseront peut-être nos lecteurs. Le protocole consiste dans les diverses lois d'étiquette auxquelles un gouvernement est tenu à l'égard des chefs ou des représentants des autres Etats. C'est la politesse consacrée. Aussi, les règles du protocole ont-elles fait verser des flots d'encre au Conseil municipal de Paris, et tout particulièrement au ministère des affaires étrangères, qui a la mission de veiller scrupuleusement à l'observation du cérémonial officiel.

En langage diplomatique, on entend par protocole le formulaire contenant la manière dont les souverains, les princes et les chefs d'administration traitent, dans leurs lettres, ceux à qui ils écrivent.

En langage administratif, on donne le nom de protocole aux formules de politesse qui terminent une lettre. Un bon employé doit savoir, sans broncher, son *protocole*, c'est-à-dire le cas où il doit mettre : « votre très humble et très obéissant serviteur, » et celui où il haussera le ton jusqu'à « la très haute considération. »

Il y a des nuances infinies entre la « considération » tout court, la « considération distinguée, très distinguée » ou « la plus distinguée. »

Les souverains ont aussi leur protocole, formulaire minutieusement rédigé, qui leur indique s'ils doivent donner le titre de frère ou seulement celui de cousin; s'ils doivent terminer une lettre par : « Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde; » si la garde doit être digne seulement, sans être sainte, ou sainte sans être digne, ou même s'ils ne doivent rien mettre du tout, ce qui est encore plus digne. — Le sort des empires est attaché à ces formules.

L'étiquette peut paraître souvent excessive; mais un gouvernement aurait mauvaise grâce à vouloir s'en affranchir. Ce qu'on doit éviter, ce sont certains usages aussi surannés que ridicules. Une société démocratique n'a que faire d'un cérémonial compliqué.

Un journal français, le *Petit Parisien*, faisait observer dernièrement avec beaucoup de raison que l'ancienne étiquette mettait de la raideur dans les relations sociales. Parfois même, dans l'exagération de la politesse, elle excluait toute courtoisie et marquait, dans la nation, toute une catégorie de classes.

« On voit par les anciens Mémoires, ajoute le journal que nous citons, que les questions les plus sottes : le nombre de pas que l'on devait faire en saluant, les présentations, les entrées furent pendant des siècles des sujets de discussions et de querelles. On a souvent raconté l'aventure du cardinal de Richelieu lorsqu'il traita du mariage d'Henriette de France et de Charles I^{er} avec les ambassadeurs d'Angleterre : l'affaire fut sur le point d'être rompue pour deux ou trois pas de plus que les ambassadeurs exigeaient auprès d'une porte,

et le cardinal dut se mettre au lit pour trancher toute difficulté. On trouve dans une lettre de Voltaire une spirituelle critique des prétentions des grands personnages au sujet de l'ordre dans lequel leurs équipages devaient arriver à la Cour.

» Un autre écrivain se moquait du cérémonial qui régnait à la cour de France. Depuis l'heure où le roi se levait jusqu'à celle où il se couchait, ce n'était qu'une longue suite de flagorneries insensées, d'adulations inouïes. « Mettre la chemise du roi, disait Mercier, était toute une affaire d'Etat ». Pour le coucher, un premier valet de chambre recevait le monarque dans la chambre royale avec un bougeoir, d'autres valets lui retiraient ses habits, un autre lui défaisait ses jarretières, un autre lui enlevait ses bas, un autre encore lui mettait ses pantoufles, deux valets lui préparaient sa robe de chambre, et, pour ce qui est de la chemise de nuit, c'est un officier qui la tendait au roi : un premier valet de chambre l'aidait à passer la manche droite, un second l'aidait à passer la manche gauche; après quoi, quand le roi était au lit, ceux des seigneurs qui avaient les « entrées du petit coucher » défilaient devant en saluant.

» Est-il vrai qu'un de ces monarques ainsi livré aux règles du cérémonial leur dut de perdre la vie? On prétend que Philippe III d'Espagne avait un jour dans sa chambre un brasier ardent qui lui brûlait la figure; il s'en plaignit, mais le gentilhomme chargé de cette partie du service se trouvant absent, personne ne crut devoir le remplacer; le roi lui-même pensa qu'il était de sa dignité de se laisser imperturbablement griller. Il en résulta une inflammation à la face, dont il mourut quelques jours après.

» Une plaisante anecdote sur la reine d'Angleterre : Un jour, dans la chambre royale, la lampe se mit à filer. La reine se leva et baissa la mèche. Stupéfaction générale parmi les assistants. Eh quoi! Sa Majesté elle-même avait daigné!...

— Mon Dieu! oui, fit la reine. Si je m'étais écriée : « La lampe file! », une de mes dames d'honneur aurait dit au chambellan : « Mais, voyez donc! la lampe file! » Le chambellan aurait fait venir mon premier valet de chambre et il lui aurait fait remarquer que la lampe filait. Alors, le premier valet de chambre aurait appelé un domestique. Et la lampe, pendant ce temps, filerait encore! J'ai mieux aimé baisser la mèche moi-même.

» A coup sûr, c'était moins pompeux, mais c'était plus rapide.

» Grâce, d'ailleurs, à un pareil manque d'étiquette, le roi des Belges a eu la vie sauve ces jours derniers. Les journaux de Bruxelles ont conté la chose. Il était en voiture, et les chevaux s'étaient emballés. « Descendez, sire, dit le cocher, ou vous êtes perdu! » Le roi n'entendant pas, le cocher réitéra l'avis, mais de façon plus vive : « Sacrebleu! fichez vite le camp! » cria-t-il. Le roi sauta aussitôt à bas de la voiture. Si l'étiquette avait été observée,

le cocher aurait dû prévenir le valet de pied et celui-ci aurait dû descendre de son siège, se présenter à la portière de la voiture, informer le roi du danger qu'il courait, lui ouvrir la portière et le prier de vouloir bien prendre la peine de ne pas se faire tuer. Seulement il aurait fallu, pour procéder ainsi, que les chevaux eussent consenti à s'arrêter, et c'est ce qu'ils ne faisaient pas, car on avait négligé de les dresser d'après les règles du cérémonial ».

A l'Exposition de Genève.

Deux syndics.

Il faisait une soirée superbe. La foule emplissait le parc de l'Exposition, brillamment illuminé. Dans le fond, le palais des Beaux-Arts déployait, en une courbe gracieuse, ses ailes toutes scintillantes de lampions multicolores, qui en accusaient les saillies et les clochetons. En avant, et semblant surgir du pavillon central, la nappe et les gerbes éblouissantes des fontaines lumineuses, où se jouaient toutes les nuances de l'arc-en-ciel. Les parterres fleuris embaumaient l'atmosphère, et, le long de leurs capricieux contours, de petits verres de couleurs dessinaient sur le sol comme de grandes arabesques de lumière. Couronnant ce merveilleux ensemble, au fond de la large baie du campanile, dans une lueur plus faible, plus indécise, qui lui donnait l'aspect d'une vision, apparaissait la bannière fédérale. Enfin, du hall central, dont on apercevait, entre les draperies du portique, la vaste enceinte, s'échappaient les accords mélodieux d'un orchestre puissant. Les airs nationaux alternaient avec les valse et les marches entraînantes. C'était féérique!

Devant le grand bassin, tout seul au milieu de cette foule en fête, indifférent à ce qui se passait autour de lui, un spectateur paraissait absorbé dans la contemplation des fontaines. Il les examinait de droite et de gauche, se haussant sur la pointe du pied, se baissant jusqu'au niveau du bassin, comme pour saisir le secret du mécanisme, grâce auquel l'eau jaillissait tour à tour rouge comme le feu, verte comme l'émeraude ou jaune comme l'or.

— Vous semblez, monsieur, prendre un bien vif intérêt au jeu et à la coloration de ces eaux, lui demanda tout à coup, en s'approchant, un monsieur qui l'observait depuis un moment.

— En effet, monsieur, c'est fort beau, mais je ne m'explique pas très bien le fonctionnement de ces fontaines. Cette grande quantité d'eau, par exemple, s'écoule-t-elle dans quelque déversoir, ou, grâce à une disposition spéciale, retourne-t-elle à son point de départ, pour alimenter de nouveau les chutes?

— Vous avez trouvé; c'est, en effet, toujours la même eau qui repasse. D'ailleurs, si vous voulez bien me suivre, vous vous en convaincrez facilement, et vous pourrez, en même temps, vous faire une idée du mécanisme ingénieux, mais assez compliqué, qui donne aux eaux leurs colorations.

De ce pas, ils se dirigent vers une petite

porte, dissimulée derrière un massif, et sur laquelle on lisait, en grosses lettres : *Entrée sévèrement interdite.*

— Entrons seulement, reprit le premier interlocuteur, voyant l'hésitation de son compagnon, si on nous dit quelque chose, eh bien, nous nous expliquerons.

D'abord, monsieur, permettez-moi de vous rappeler que les fontaines lumineuses sont ici, à Genève, dans leur pays natal. C'est un de nos illustres compatriotes, le professeur Colladon, à qui l'on en doit la découverte. Elles ont longtemps porté son nom.

Les premiers essais eurent lieu à Genève, en 1841, dans le laboratoire de M. Colladon. En 1843, il continua ses expériences à Paris, entre autres à l'Opéra, dans un ballet, et au théâtre de la Porte-St-Martin.

En 1884, MM. Galloway et fils organisèrent à Glasgow, pour l'exposition, une grande fontaine lumineuse, où plus de cent jets s'élevaient à près de soixante mètres de hauteur. Ils produisaient de merveilleux effets, grâce à des verres colorés.

Enfin, lors de l'Exposition universelle de 1889, à Paris, deux ingénieurs de cette ville, aidés de M. Coutau, sculpteur, imaginèrent la superbe fontaine qui décorait le parc du Champ-de-Mars.

Pour être plus modeste, la nôtre n'est pas moins intéressante. Tandis que les employés ne paraissent pas prendre garde à nous, profitons d'examiner tout à notre aise.

Pour les jets verticaux, l'éclairage est, vous le voyez, d'une merveilleuse simplicité. L'eau arrive, par un ajustage très petit, au-dessus d'une salle horizontale en verre, qui dépasse un peu le niveau habituel de l'eau dans le bassin. Sous cette salle est un foyer lumineux muni d'un réflecteur. Il y a donc, en quelque sorte, l'un dans l'autre, un jet de lumière et un jet d'eau.

En vertu d'une loi de physique que les savants appellent la *réfraction totale*, tous les rayons lumineux sont absorbés par l'eau, enveloppés dans la projection liquide et jusqu'à l'extrémité du jet; mieux encore, jusque dans les dernières gouttelettes qui se forment en retombant, la lumière reste emprisonnée. Pour teinter cette lumière, il suffit d'interposer, entre le foyer et le plafond vitré de la salle, un verre de couleur.

L'éclairage et la coloration des jets horizontaux ou paraboliques exige un mécanisme plus compliqué, dont la description nous entraînerait trop loin. Peut-être, en l'examinant bien, en pourriez-vous saisir les principales dispositions.

Tel est, monsieur, d'une façon très sommaire, le secret des fontaines lumineuses, qui paraissait vous intriguer si fort. Je suis très heureux de l'occasion qui m'a été offerte de vous le faire connaître.

— Croyez bien, monsieur, que le plus heureux, c'est moi, qui ai eu la bonne fortune de me trouver sur votre chemin. Il ne me reste plus qu'à vous présenter tous mes remerciements pour l'amabilité avec laquelle vous avez bien voulu satisfaire ma curiosité. Et, maintenant que je connais le secret des fontaines lumineuses, il en est un autre dont il ne me serait pas moins agréable d'avoir la clef, je vous l'avoue... Serait-ce, monsieur, une indiscretion de vous demander encore à qui j'ai l'honneur de parler? Je suis le syndic de Sugnens, un petit village du canton de Vaud.

— Eh bien, moi, monsieur, je suis un de vos collègues. Je suis le syndic de Genève.

— M. Turetini, président de l'Exposition?...

— Lui-même, monsieur le syndic, et j'espère que ce n'est pas la dernière fois que j'aurai le plaisir de me rencontrer avec vous.

— Je l'espère bien aussi, monsieur le Prési-

dent, et si jamais le hasard vous amène à Sugnens...

— Avec plaisir. Je vous le promets!

(Authentique.)

X.

Les toilettes de la tsarine.

Dans sa chronique sur la mode, et sous la signature : « Zerline, » le *XIX^{me} Siècle* donne sur les diverses toilettes de l'impératrice de Russie, pendant son séjour à Paris, des détails qui intéresseront évidemment nos lectrices. En voici quelques-uns.

On peut déduire de tout le luxe étalé aux Champs-Élysées, à l'Élysée, à l'ambassade de Russie, transformée en palais impérial, à l'Hôtel-de-Ville, aux Français, à Versailles et à Châlons, que la soie prime en ce moment le velours, et que les nuances claires sont à l'ordre du jour.

Les broderies sont également fort à la mode, de même que les garnitures en plumes et en fourrures. Enfin, le dolman semble vouloir un peu remplacer le collet; et il va redevenir de très bon ton de ne porter que des toilettes entièrement assorties; robe, manteau, chapeau, voire même quand on le peut, chaussure.

Je connais des personnes qui poussent le raffinement jusqu'à faire teindre leurs gants de la nuance de l'étoffe de leur costume.

Ce point bien établi, je dis donc que le matin, au moment où elle descendait du train impérial, à Passy, la tsarine était entièrement vêtue de blanc, sa robe et son collet de satin étaient, l'un et l'autre, bordés d'une fine broderie d'or. Elle avait au cou un gros boa de plumes blanches et, sur les cheveux, une ravissante petite capote en velours blanc avec aigrette, et barrette de velours vert tendre brodé d'or, derrière.

Dans l'après-midi, pour se rendre à l'église de la rue Daru, l'impératrice avait revêtu une superbe toilette de peau de soie jaune, presque saumon; et le soir, à l'Opéra, elle est apparue dans sa loge, en bleu pâle constellé de diamants, un merveilleux diadème surmontant son fin visage, et au cou le légendaire collier de Catherine II, à trois rangs de diamants gros comme des noisettes.

Le lendemain, pour la visite aux monuments, la jeune souveraine était en beige, puis en gris perle pour la réception à l'Hôtel-de-Ville, et en jaune, avec corsage jaune aux manches très bouffantes, pour assister au demi-gala de la Comédie-Française où l'on a fort admiré sa parure en diamants et rubis.

C'est en mauve argenté qu'elle a quitté Paris. A Versailles elle était en blanc ivoire; et à Châlons en noire bleue ornée de zibeline.

Toutes les robes de l'impératrice Alexandra avaient un grand cachet de simplicité; mais sur la plupart d'entr'elles on retrouvait la broderie, la fourrure ou la plume en garniture.

Ceci suffit pour assurer à ce genre d'ornement un véritable succès pour la saison d'automne.

Le bureau de tabac.

Tous nos lecteurs ont entendu parler de Vivier, le fameux corniste français, aussi connu par ses mystifications que par le parti merveilleux qu'il savait tirer de son instrument. Les farces de cet artiste, qui faisait des trois cent soixante-cinq jours de l'année un premier avril perpétuel, l'avaient rendu très populaire.

Sous le second empire, Vivier, qui était un des familiers des Tuileries et surtout de Compiègne, amusait souvent l'empereur par ses charges excentriques, plus encore que par son talent de virtuose.

M. Emile Blavet a raconté, dans la *France*, cette charmante histoire, qui caractérise, on ne peut mieux, l'esprit et l'originalité que Vivier apportait dans ses mystifications :

Vivier entre un jour dans un débit de tabac, fouille pendant une demi-heure les boîtes de cigares, et finalement demande... deux œufs sur le plat. La buraliste, qui connaissait le paroissien, prend la chose en femme d'esprit et fait servir deux œufs à ce singulier client, qui les mange.

Mortifié d'avoir trouvé plus malin que soi, Vivier n'en veut pas avoir le démenti; il revient le lendemain, même scène. Et, quinze jours durant, il trouve son couvert mis. Or, tout en mangeant, il causait, et, tout en causant, il apprit que la buraliste n'était pas titulaire du bureau de tabac. Veuve d'un ancien officier, après avoir subi mille vicissitudes, elle s'était mise aux gages pour faire vivre ses vieux parents. La situation était des plus intéressantes.

A quelques jours de là, Vivier, qui n'était pas seulement un mystificateur de marque, mais un corniste *di cartello*, s'en fut jouer du cor aux Tuileries. Après le concert, l'empereur, qui l'aimait beaucoup — Vivier est Corse — l'emmena dans son cabinet et, tirant de sa poche un porte-cigares, en offrit une à l'artiste. Celui-ci fit un geste de refus.

— Vous ne fumez donc pas? demanda l'empereur.

— Pardon, sire.... mais je crains d'accepter...

— Parce que?

— Parce que si, aujourd'hui, j'accepte une cigarette, demain Votre Majesté daignera peut-être m'offrir un cigare...

— Eh bien?

— Eh bien! j'accepterais le cigare... puis j'en arriverais sans doute à désirer un bureau de tabac.

— Qu'à cela ne tienne!

— C'est sérieux, sire!

— Très sérieux.

— Alors je vous prends au mot.

— Voilà qui est dit... Vous aurez votre bureau de tabac... Mais qu'en voulez-vous faire?

— Est-ce une condition?

— Non, certes... mais encore voudrais-je savoir...

— C'est trop juste.

Et, là-dessus, Vivier raconte l'histoire de la débitante et des œufs sur le plat. L'empereur rit beaucoup, et, séance tenante, expédia la requête, dûment apostillée, au ministre compétent.

Le surlendemain, Vivier revint à son « restaurant », comme d'habitude.

— Ce sont mes derniers œufs, dit-il à la débitante... Je vais prendre pension ailleurs. Réglons nos comptes... Est-ce bien cela?

Et, gravement, il tendit le brevet à la brave femme qui, après avoir lu, se jeta, toute palpitante de joie et d'émotion, dans les bras du corniste.

— Ah! monsieur Vivier, balbutia-t-elle à travers ses larmes, j'étais bien sûre que, malgré tout, le dernier mot vous resterait!

Lo menistre et lê grogues.

Lo menistre dè B... ne sè cheintai pas bin du l'einterra à Dzozon. L'est verè que névessai cé dzo quie et quand faut restà à dévezà tandi 'na demi hàorè su lo cemetiro, avouè lè pi dein lo mou, on a bio avai dai bons tsaussons dè lanna, dai diettons et dai bons z'haillons bin droblià, avouè un bon gardabi pè dessu, cein ne vo gràvè tot parai pas d'attrapà 'na pédze.

Adon quand revegne à la tiura, lo menistre sè cheintai dza pas tant bin. Lo leindéman l'étaï tot einrhonnà et l'avai la dierdietta que l'ài fasai bin tant mau que ne poivè quasu rein dévezà. Assebin ye dese a sa serveinta (kà faut vo derè que n'étaï pas marià) d'allà queri lo maidzo.

— Vo z'ài prai frài, monsu lo menistre, se l'ài fà stusse; mà cein ne vao rein ètre; se vo volliai m'attiutà, vo z'êtes bintout sauvo et cé mau dè gordze que vo gràvè dinsè dè dévezà sarè astout via, à mè lè soins; vo tigno quitto po fèrè voùtron prédzo dè demeindze.

Adon lo maidzo écrisè n'ordonnance et l'ài dit dè preindrè ti lè dzo devant d'alla dremi